

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2025/29 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 17 mars, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 10 mars 2025

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Marie-Pierre Drain, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Aymeric Faivre, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Scarcella, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Catherine Dussart.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Marc Giraud.

Pouvoirs : Véronique Méneghin Caprio à Caroline Fiorucci, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Françoise Streit à Danielle Montagnon, Hélène Rossi à Freddy Riotton.

Votants : 35 Pour : 35

OBJET : TARIFICATION DES SORTIES DECOUVERTE

Le Granjou et Mixages mettent en place plusieurs sorties découvertes par an ainsi qu'un séjour vacances solidaires collectives en août en partenariat avec les travailleurs sociaux du Département.

Les objectifs de ces actions sont fixés par la CAF :

- accompagner la fonction parentale et concerner des enfants ou des jeunes et leurs parents (éventuellement les grands-parents),
- associer les acteurs contribuant sur le même territoire à un accompagnement de la fonction parentale et réaliser ces projets en collaboration avec eux,
- avoir un réel caractère familial,
- avoir un intérêt social et préventif.

Il est proposé de délibérer sur une tarification au quotient familial pour les sorties impliquant une entrée payante ou des frais de mise en œuvre permettant l'accès à tous.

Pour les sorties, il est proposé que le deuxième enfant soit facturé à mi tarif et le troisième enfant ne paye pas.

Quotient Familial	3/10 ans	A partir de 11 ans / Adultes
0 à 300	2€	4€
301 à 600	3€	5€
601 à 900	4€	8€
901 à 1200	5€	10€
1201 à 1500	6€	12€
1501 à 1800	7€	14€
+ de 1801	8€	16€

Séjour 2 nuits : tarifs pour le séjour

Quotient Familial	3/12 ans	A partir de 13 ans / Adultes
0 à 300	8€	10€
301 à 600	8€	14€
601 à 900	8€	18€
901 à 1200	10€	25€
1201 à 1500	12€	30€
+ de 1501	15€	37€

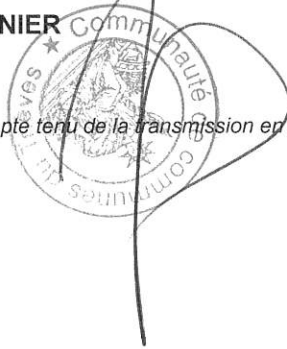
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE et APPROUVE** la tarification des sorties découverte et séjours impliquant une entrée payante ou des frais de mise en œuvre permettant l'accès à tous,
- **APPROUVE** un demi-tarif pour le deuxième enfant et la gratuité pour le troisième enfant,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 17 mars 2025

Le Président

Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 24/03/25 et de sa publication le 24/03/25